

1000 arbres

pour la vie,
pour les grands,
et les petits !



En partenariat avec



Office National des Forêts

Dossier de partenariat



VERDUN

2, 7 et 9 décembre

03 29 83 36 50 14 rue Mautroté, 55100 VERDUN
accueil@sainte-anne.eu - <http://sainte-anne.eu>

Photo Igor TICHONOW - Adobe Stock

campus
La Salle

www.campus-la-salle.eu





Sommaire

Le projet	3
Le site	3
Verdun, Forêt d'Exception® : forêt de mémoire et symbole de reconstruction	3
Les acteurs au projet	3
Le groupe scolaire Sainte Anne	3
L'ONF	3
L'offre de parrainage	3
Annexe 1 - CONVENTION DE MÉCENAT OU DE PARTENARIAT	3
Article 1 : OBJET DU CONTRAT	3
Article 2 : PROJET	3
Article 3 : OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ	3
Article 4 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION (détail des contreparties)	3
Article 5 : DÉCLARATION DE L'ASSOCIATION	3
Article 6 : EXCLUSIVITÉ	3
Article 7 : ASSURANCES	3
Article 8 : DURÉE DE LA CONVENTION	3
Article 9 : RÉSILIATION	3

Dossier de partenariat

Mille arbres pour la vie, pour les grands et les petits.

Le projet

Le groupe scolaire Sainte Anne construit son projet d'établissement en s'engageant dans la sauvegarde de la « maison commune », que l'on retrouve dans la volonté de la lettre encyclique du Pape François de Mai 2015 « LAUDATO SI' ».

Ce projet d'établissement se concrétise par de nombreuses actions : éco-collège, création d'espaces végétalisés au sein de l'établissement, mise en place d'une politique de tri des déchets, récupération de matériaux recyclables, production de miel, au-delà de simples actions ponctuelles, la démarche se veut avant tout pédagogique.

Le groupe se doit d'être un acteur local, et dans le contexte du changement climatique, il s'est tout naturellement tourné vers l'ONF pour construire un projet d'envergure : accompagner les 1000 élèves du Groupe Scolaire et leur faire planter chacun un sapin méditerranéen dans une parcelle de la forêt de Douaumont et ce afin de renouveler la forêt qui a été fortement impactée par les sécheresses subies depuis 2018.

Une opération de cette envergure est une première en France pour l'ONF. Les élèves de primaire seront accompagnés par des élèves de collège, de lycée ou de Post-Bac, pour planter chacun un sapin. L'ONF sera bien entendu le maître d'œuvre de l'opération.

Le Groupe Scolaire Sainte Anne organisera le transport en bus jusqu'au parking de l'Ossuaire et l'encadrement des élèves du parking de l'Ossuaire jusqu'à la parcelle située à 500 mètres. Le personnel enseignant et non enseignant du groupe scolaire participe à l'opération.

L'activité sera sérieusement encadrée par les enseignants, le personnel de l'ONF et les plus grands élèves, en effet cette activité nécessite de manipuler des pioches et les tenues vestimentaires de tous devront être adaptées en fonction des conditions météorologiques.

L'opération se déroulera sur 3 jours (2 décembre, 7 décembre et 9 décembre), avec une journée supplémentaire prévue le 14 décembre 2021 si les conditions météorologiques sont trop défavorables lors des autres journées.

Cet événement complète les actions engagées dans le cadre de l'éco collège.

Le site

Verdun, Forêt d'Exception® : forêt de mémoire et symbole de reconstruction

C'est pour conserver la mémoire de la Première Guerre mondiale et de la terrible bataille de 1916 que l'Etat a décidé de créer la forêt de Verdun (Meuse), quelques années après la fin du conflit. Gardienne de la mémoire, la forêt est aussi le lieu privilégié de construction de l'avenir, en partenariat entre les acteurs locaux et l'ONF.

A l'issue des combats de 1916, au terme de "300 jours et 300 nuits" effroyables, Verdun est un champ de ruines. Des milliers de soldats des armées française et allemande ont été tués ou blessés. Neuf villages ont été détruits, les paysages et les champs ont disparu dans une tourmente sans précédent.

Dès 1919, Verdun est le symbole du sacrifice humain de la guerre. Le site des combats fait partie de la "zone rouge" délimitée par l'Etat, qui décide de la boiser pour mieux conserver les vestiges des combats et les transmettre aux générations futures. Il en confie la gestion à l'Administration forestière qui plante quelques 36 millions d'arbres en huit ans.



La forêt de Verdun en automne - ©Anne-Marie Granet /

La forêt abrite des espaces dédiés au souvenir ou commémoratifs comme l'Ossuaire de Douaumont, le Mémorial, ou la Tranchée des baïonnettes.

La forêt de Verdun, qui s'étend sur plus de 9 500 ha, constitue tout d'abord un site archéologique où les vestiges sont nombreux. La gestion forestière prend en compte ces éléments et des études utilisant des moyens techniques d'investigation sont effectuées.

C'est aussi un espace où la biodiversité peut s'exprimer. Les inventaires effectués dès le début des années 1990 ont révélé des espèces rares comme le (Crapaud) Sonneur à ventre jaune, une chauve-souris rare, ou l'orchidée Orchis verdâtre. Certaines de ces particularités valent à la forêt de Verdun d'être inscrite au réseau européen de protection Natura 2000.

A l'origine, replantée essentiellement en résineux à croissance rapide, la forêt tend à se transformer en peuplements feuillus. La gestion forestière a également permis de diversifier l'âge des arbres afin de favoriser le fonctionnement naturel de l'écosystème, tout en exploitant la ressource afin d'alimenter la filière bois locale.

Enfin, ce haut lieu de souvenir accueille annuellement un grand nombre de visiteurs. Des parcours de découverte des sites historiques et des visites guidées ont été mis en place, tout en conservant à cette forêt un espace de haute valeur écologique.

Une forêt aux multiples fonctions. Plus qu'ailleurs, la forêt de Verdun est synonyme de multifonctionnalité : lieu de mémoire, de nature et de production de bois.



Orchis militaris / © Anaël HILLARD-ONF

Les acteurs au projet

Le groupe scolaire Sainte Anne

Depuis 2004, le Groupe Scolaire Sainte Anne de VERDUN (55) est une entité à part entière, qui regroupe deux Ecoles, un Collège, un Lycée d'enseignement Général et Technologique, un Lycée Professionnel, un Pôle étudiant post-bac et études supérieures ainsi qu'un centre de formation continue. Cependant l'historique de sa construction met en évidence cinq sites distincts.

L'école Sainte Anne à Verdun sous la tutelle des Sœurs de Saint Joseph qui existe depuis 1850 et l'école Sainte Marie de Stenay accueillent près de 400 élèves de la maternelle au CM2

Le collège fondé en 1905, compte 200 élèves de la 6ème à la 3ème et depuis deux ans il s'est engagé dans une démarche d'Eco-Collège dont le projet « 1000 arbres, pour la vie, pour les grands et les petits » fait écho au projet d'établissement.

Le Lycée existe depuis 1825, tout d'abord sous la tutelle des Sœurs de la Doctrine Chrétienne, puis il intègre le réseau Lasalle en 2004. Il propose non seulement un lycée d'enseignement général, mais également la voie professionnelle et technologique, pour 304 lycéens.

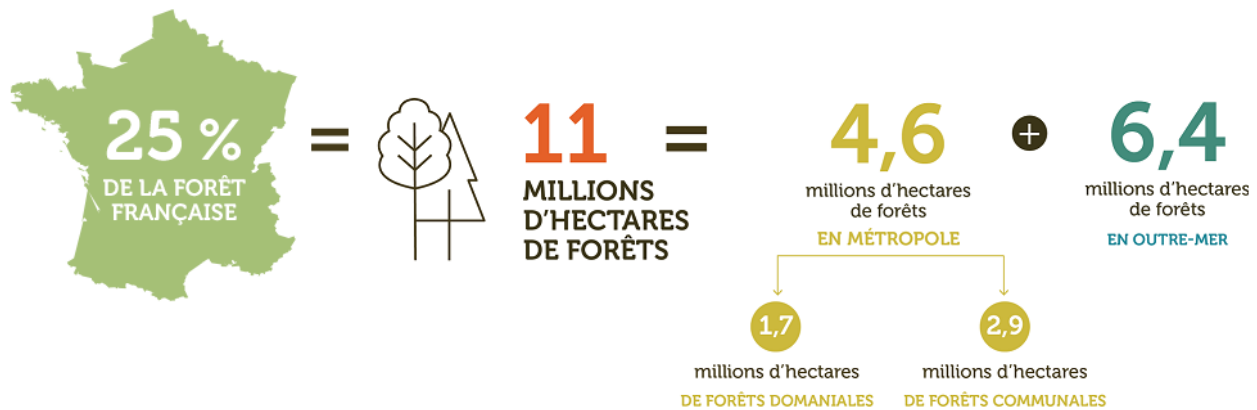
Les formations Post Bac regroupent, 2 dispositifs d'accompagnement, 3 BTS, un diplôme d'état et un Bachelor Européen en Marketing Digital soient 150 étudiants.

Cet ensemble scolaire représente un peu plus de 1000 élèves.

L'ONF

Acteur majeur de la **filière forêt-bois**, l'Office national des forêts (ONF) rassemble près de 9 000 professionnels. En Métropole et en Outre-mer, l'ONF gère près de **11 millions d'hectares de forêts publiques** appartenant à l'État et aux collectivités territoriales.

L'ONF GÈRE...



La forêt française est un écosystème aux ressources multiples. Protéger et gérer durablement les forêts, agir pour le climat et la transition écologique, contribuer à l'attractivité et au développement durable des territoires, c'est préserver notre vie et celle des générations futures. **Telle est l'ambition de l'ONF et de ses partenaires**- communes forestières, collectivités, Etat, associations locales.

Chaque jour, les forestiers entretiennent, développent et renouvellent ces espaces avec, au cœur de leurs actions, plusieurs objectifs indissociables : produire du bois, préserver l'environnement, accueillir le public et prévenir les risques naturels.

Fort de son expertise, l'ONF propose aussi une offre de services aux entreprises et aux particuliers souhaitant entretenir et valoriser durablement leurs espaces naturels. Des actions situées à la croisée des enjeux économiques, écologiques et sociaux font de l'ONF un acteur incontournable au service du développement durable et de la transition énergétique.

La Direction territoriale Grand Est contribue à l'élaboration des différentes stratégies nationales et les décline à son niveau. Elle coordonne, appuie, suit et évalue l'ensemble des activités conduites par les agences territoriales et spécialisées de son ressort. Elle coordonne la représentation de l'Office et ses relations institutionnelles à l'échelle du périmètre géographique de la région administrative Grand Est. Elle est organisée autour de services territoriaux, de 13 agences territoriales et 3 agences spécialisées qui regroupent 2200 collaborateurs.

En Grand Est, les forêts publiques représentent 60 % de la forêt (394 000 ha de forêts domaniales et 719 000 ha de forêts des collectivités) et commercialisent annuellement près de 5 millions de m³ de bois (dont 2 millions de bois façonnés).

L'ONF est un interlocuteur de premier plan des services de l'Etat et des collectivités territoriales de la région Grand Est.

L'Agence de Verdun gère 29 305 ha de forêts domaniales dont 392 ha affectés au Ministère de la défense et 45 999 ha de forêts communales. L'agence comprend 85 postes sur 1 site. Elle est composée de 6 unités territoriales. Enjeux particuliers : parmi les 29 305 ha de forêts domaniales, 14 500 ha sont des anciens champs de bataille de la guerre 1914-1918. Ces territoires nécessitent une concertation permanente avec les acteurs de la mémoire (associations, collectivités, DRAC, Défense...). Parmi ces forêts, la plus importante, la FD de Verdun est engagée dans un processus de gestion exemplaire ayant débouché sur l'obtention du label "Forêt d'Exception".

L'offre de parrainage

Ce budget représente un investissement de près de 9000 euros :

- 2500 euros pour les plants
- 4000 euros pour les transports des mille élèves sur les champs de bataille
- 1900 euros pour les écharpes des élèves

Afin de rendre possible de tels projets nous nous devons de recourir au parrainage.

Chaque parrain sera associé à l'événement :

- Présence du logo du parrain sur les supports de communication
- Lien sur le site Internet de l'établissement
- Courriel aux 1000 familles
- Présentation des partenaires sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, Youtube)

Les détails de votre partenariat seront consignés dans la convention en fin de dossier de partenariat.



La convention de parrainage

ENTRE D'UNE PART

La société

.....

dont le siège social est situé

présentée par..... , en sa qualité de

Ci-après désignée « la Société ».

ET D'AUTRE PART

Le Groupe Scolaire Sainte Anne dont le siège social est situé 14 rue Mautroté à Verdun représentée par M. Johann LESIRE, en sa qualité de Chef d'établissement coordonnateur Ci-après désignée « l'Association»

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE

L'Association a pour mission d'apporter les moyens nécessaires à l'enseignement en Premier et Second Degré et ce en contrat avec l'état.

La Société souhaite apporter son aide à la réalisation du projet ci-dessous (article 2) défini et conduit par l'Association.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

La Société s'engage à soutenir l'Association suivant les modalités prévues à l'article 3 afin de participer à la réalisation du projet indiqué à l'article 2 ci-dessous.

Article 2 : PROJET

L'Association s'engage à réaliser avant le 31 décembre 2021 le projet présenté plus avant intitulé « Mille Arbres, pour la vie, pour les grands et les petits. »

Elle accompagnera grâce au partenariat avec l'ONF tous les élèves du Groupe Scolaire Sainte Anne, afin que ceux-ci plantent un pin de Turquie dans une parcelle de la forêt de Verdun proche de l'Ossuaire de Douaumont.

Article 3 : OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Afin de soutenir le projet ci-dessus indiqué, la Société s'engage à : verser à l'Association la somme de _____ €.

et/ou
Effectuer un don matériel à l'Association d'une valeur de _____ €.

Article 4 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION (détail des contreparties)

L'Association s'engage :

- à faire figurer le logo de la société sur les supports de communication,
- mentionner le nom de la société lors du discours inaugural,
- mentionner le nom de la société dans toutes les publications FACEBOOK, INSTAGRAM, TWITTER et LINKEDIN,
- à inviter un représentant de la société à l'inauguration,
- à autoriser la société partenaire à utiliser les supports visuels de l'événement pour sa propre communication,
- à mentionner le nom de l'entreprise dans les courriels adressés aux parents relatant l'événement.

Article 5 : DÉCLARATION DE L'ASSOCIATION

L'Association déclare qu'elle fournira une facture des prestations présentées dans l'article 4 pour le montant mentionné dans l'article 3.

Article 6 : EXCLUSIVITÉ

Le projet pourra être soutenu par d'autres sociétés, sous réserve que ces dernières ne soient pas directement concurrentes de la Société. Avant d'accepter un nouveau mécène directement concurrent, l'Association devra demander l'accord préalable de la Société déjà partenaire.

Article 7 : ASSURANCES

L'association déclare disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant ses activités et ses membres.

Article 8 : DURÉE DE LA CONVENTION

Le présent contrat a une durée de 6 mois.

Article 9 : RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée :

- en cas de non-respect de ses engagements par l'une des parties
- pour cause de cessation d'activités de l'une des deux parties

Fait à _____, le _____

En deux exemplaires

Pour la Société

M ou Mme _____

Signature

Pour l'Association

M. Johann LESIRE

Signature